

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 110 / 7 février 2012



NE RIEN LÂCHER

Depuis plusieurs semaines, à l'occasion des CT « emplois » notamment, les agents de la DGFIP expriment sous diverses formes leur colère et leur rejet des politiques menées dans notre administration.

Le 2 février, près d'un agent sur trois au plan national était en grève. Les organisations syndicales ont relayé leurs exigences et leurs revendications lors d'une audience avec Parini.

La DG et le ministère campent sur leurs positions :

L'emploi ? Les suppressions n'affectent pas la qualité des missions et peuvent donc continuer sur leur rythme actuel...

La dégradation des conditions de travail ? Des « tensions » tout au plus...

Les rémunérations ? C'est du ressort de la Fonction Publique...

Seule proposition : l'ouverture de discussions sur le calendrier 2012, sur la réforme CDI/CDIF, sur la question de la fiscalité patrimoniale et sur celle du service rendu aux collectivités locales. Bref, l'amplification de la mobilisation est nécessaire.

AU ZÉNITH

Mobilisation également toujours aussi nécessaire sur les retraites. Rien ne serait pire que l'attentisme ou la passivité.

C'est ce qu'a rappelé la CGT lors d'un meeting national à Paris le 31 janvier (compte-rendu intégral sur le site www.cgt.fr).

A trois mois de l'élection présidentielle, la CGT remet sur le devant de la scène la question du droit à la retraite à 60 ans pour tous, et celle d'un départ anticipé pour les salariés exposés à des travaux pénibles.

D'autant que deux autres échéances se profilent : au second semestre 2012, le Conseil d'orientation des retraites traitera de la réforme systémique à la demande de la CFDT et du MEDEF, et en 2013 se tiendra le débat national sur une éventuelle nouvelle réforme (par points ou à comptes notionnels).

DES CHIFFRES ET DES MAUX

T'as vu les chiffres ? ...Ouais, ouais, j'ai vu, mais ça fait déjà un moment...c'est ceux de 2009 et même d'avant !

Les chiffres, ce sont ceux du rapport de la médecine de prévention du ministère pour l'année 2010. On y est déjà habitué, ils sont banalisés, normalisés, ils révèlent les scories d'un système qui broie les individus, doucement, tout doucement. D'une année sur l'autre ils augmentent et on s'habitue.

27 suicides... sans lien établi bien sûr avec les conditions de travail.

2374 surveillances médicales liées à la souffrance au travail (contre 1872 en 2008).

On attend 2011, ses chiffres saisonniers, ses variations...les regrets des ministres qui, dans un sursaut d'humanité, nous proposent l'assistance d'un psychologue pour faire face aux « tensions ».

On peut porter une appréciation positive sur le travail effectué par les médecins de prévention et l'inspection d'hygiène et sécurité. On ne peut toutefois que regretter que les causes du mal-être, pourtant bien connues, ne soient pas prises en compte.

Suppressions d'emplois, réformes successives sans lien avec l'intérêt du public, abandon de missions, outils informatiques inadaptés ou difficilement maîtrisables, sentiment d'abandon des agents face aux problèmes, tout cela génère incompréhension, rejet, dégoût et défiance.

Ce n'est pas la compassion de nos ministres, la mise en place de « dispositifs d'accompagnement appropriés » lorsque l'irréparable se produit qui rendra la confiance en l'avenir.

« L'activité professionnelle doit être pour tout agent un moyen d'épanouissement personnel » clament-ils. Ironie ? Incurie ? Ou tout simplement expression de poètes de mauvais goût ? De

quelle galaxie nous envoient-ils cette puissante pensée ?

Dorénavant le stress et ses conséquences seraient intrinsèquement liés à toute activité professionnelle. On n'apprend donc pas nos managers à penser, à organiser le travail dans un souci de sérénité, on apprend aux salarié-es à gérer leur stress !

Est-ce le monde que nous voulons pour nous, pour nos enfants ?

Si l'organisation de la vie au travail génère stress et mal-être, c'est que les conditions de vie au travail ne sont pas humaines, et il faut les changer.

Tout un programme...et tout un champ d'intervention syndical pour la CGT.

CARENCE ET AMNÉSIE

« Frauder, c'est voler » avait martelé Sarkozy fin 2011. Et de s'en prendre à la fraude sociale (2 à 3 milliards?) et aux supposés arrêts de maladie de complaisance.

Résultat : un jour de carence pour les fonctionnaires, qui fera faire des économies à bon compte tout en écornant encore un peu plus notre statut.

Il feint d'oublier la fraude aux prélèvements, les cotisations non versées pour cause de travail dissimulé (8 à 15 milliards selon les estimations). Et il est très, mais alors très discret sur la fraude fiscale (estimée au bas mot de 30 à 40 milliards).

Pour cette dernière, il faudrait d'abord stopper les suppressions d'emplois à la DGFIP, et s'intéresser à quelques niches fiscales.

Par exemple, est-il logique que le crédit d'impôt recherche (4 milliards en 2008), accordé sur la base d'une simple déclaration, bénéficie le plus aux banques, aux assurances et aux sociétés de conseil ? Il est vrai que le CIR n'étant pas un axe prioritaire de contrôle, peu de dossiers sont vérifiés.

Même Jean Arthuis (UMP) estime que le dispositif profite en partie à des entreprises qui n'en ont pas besoin. C'est dire !

ACHARNEMENT



La cour d'appel d'Amiens vient de condamner Xavier Mathieu, militant de la CGT Continental qui avait refusé de se soumettre à des prélèvements ADN lors de la mobilisation des ouvriers contre la fermeture de leur usine, à une amende de 1200 €.

Elle infirme donc la décision de relaxe prononcée par le tribunal de Compiègne qui considérait que des syndicalistes qui défendent leurs emplois n'ont pas à figurer sur un tel fichier.

En enjoignant le parquet de continuer les poursuites, le gouvernement s'acharne contre ce militant syndical.

La CGT apporte son soutien total à Xavier Mathieu et tous les salariés en lutte pour leur emploi et leurs conditions de travail.

Elle continuera d'agir contre la criminalisation de l'action collective. L'action syndicale est légale et légitime.

Elle réitère son exigence d'abrogation immédiate des dispositions sur le fichage des syndicalistes et le retrait de ceux-ci des fichiers ADN existants.

DÉBAT

Nous venons de recevoir un courrier de collègues du service accueil/recouvrement du SIP de Saint-Nazaire, auquel nous donnerons suite prochainement.

